

Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) va permettre aux élus du comité social et économique (CSE) de parfaire et d'actualiser leurs connaissances.



OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance et apporter des pistes d'amélioration.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail en analysant les principaux documents nécessaires au fonctionnement du CSE.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS).
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.



PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels et environnementaux de son entreprise
- Le PAPRI Pact et le rapport annuel de son entreprise
- Les risques psychosociaux
- La qualité de vie et des conditions de travail



PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé), sauf membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 19 > 21 mars 2025, Erdevén (56)
- 15 > 17 octobre 2025, Mûr-de-Bretagne (22)
- 26 > 28 novembre 2025, St-Méen-le-Grand (35)



TARIF

- 1 275 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

